



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 12 novembre 2019*

N°2019/88 : INSCRIPTIONS SUR LE MONUMENT AUX MORTS

L'an deux mille dix-neuf le mardi 12 novembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 6 novembre 2019.

Etaient présents : 20

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Camille FASSI, Michel EBERHART, Annick PANE, Gérard MORAUX, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Emmanuel FONKING, Fathia BEN MABROUK, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Isabelle GUILA CORNIL.

Pouvoirs : 3

Madame Francine BERTHAUX à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Eric KRAEMER à Monsieur Serge MAGLIOZZI.

Absents excusés : 4

Monsieur Christophe BLONDEL DEBLANGY, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER.

M. Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Finances/administration générale du 24 octobre 2019,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les démarches relatives à l'inscription sur le monument aux morts de :

- BOUSSET Joachim mort pour la France en 1914
- LECAT Lucien mort pour la France en Indochine en 1951

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

